

Remise à niveau SSIAP niveau 2

Maintenir ses compétences pour assurer les missions de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Chef d'équipe de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) n'ayant pas occupé 1607 heures d'activité dans les 36 derniers mois ou n'étant pas à jour de son recyclage triennal obligatoire.

Prérequis

- Détenir le certificat SSIAP 2
- Détenir un brevet de secourisme en cours de validité
- Justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'occuper le poste de chef d'équipe de sécurité incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Contenu de la formation

- Fondamentaux de sécurité incendie :
 - Évacuation des occupants
 - Accessibilité et mise en service des moyens de secours
 - Principes généraux de sécurité (déclinaison du règlement)
- Mise en situation d'intervention :
 - L'action face à différents contextes : évacuation des occupants et prise en charge d'une victime, méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc...
 - L'utilisation des moyens de communication mobiles
- Prévention :
 - Évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
 - Accessibilité du public
- Moyens de secours :
 - Agents extincteurs
 - SSI
 - Moyens d'extinction
- Gestion du PC sécurité :
 - Gestion d'une alarme
 - Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH)
 - Gestion d'une évacuation
 - Compte-rendu à la hiérarchie
- Organisation d'une séance de formation : les méthodes pédagogiques : pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance
- L'équipe de sécurité incendie :
 - Organiser l'accueil d'un nouvel agent
 - Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
 - Gérer les conflits
 - Gestion des documents administratifs

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs titulaires d'un certificat SSIAP 3 ou d'une équivalence réglementaire et dont les compétences à enseigner la spécialité ont été validées par l'organisme de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques requises par la réglementation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Appréciation du formateur sur les actions de l'apprenant pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas
- Une attestation de remise à niveau est remise au stagiaire à l'issue de la formation
- Formulaire d'évaluation de la formation